



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt et le vingt novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes,
Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames
Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI
Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, JACOB Patrick,
LAURENT Marianne, MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick, RALLON Daniel.
Absents excusés : SAMPEDRO Nathalie représentée par JACOB Patrick.
Absents :

*Nb de membres : 15
Présents : 15
Votants : 14
Pour : 14
Contre :
Abstention :*

Délibération n° 2020_36D : Reconstruction de la route de la forêt

Le Maire présente à l'Assemblée Délibérante l'Avant-Projet Sommaire de reconstruction de la route de la forêt suite au passage de la tempête Alex les 2 et 3 octobre dernier.

Les travaux s'élèvent à 2 004 600.00 Euros H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE reconstruction de la route de la forêt suite au passage de la tempête Alex pour un montant de 2 004 600.00 Euros H.T.,

SOLLICITE

- SUBVENTION DEPARTEMENTALE 1 002 300.00 €
- DOTATION DE SOLIDARITE NATIONALE 201 380.00 €
- SUBVENTION REGIONALE (FRAT 1 Solidarité TA) 200 000.00 €
- SUBVENTION REGIONALE (FRAT 2 Solidarité TA) 200 000.00 €

AUTORISE le Maire ou son 1er Adjoint à signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 20/11/2020
Et publication ou notification du 20/11/2020*



Le Maire

Roger MARIA